

Introduction

Attitudes ou contenus ?

par Marion Carel & Corinne Rossari

Tout en paraissant incontournable pour l'étude du sens linguistique, la dissociation entre attitude et contenu est aussi dénoncée comme un pur artefact dont la prétendue observation serait seulement l'effet d'une décision théorique invétérée.

Rendue possible dans le cadre d'une conception grammaticale essentiellement anthropocentrique, telle que celle défendue dans la Grammaire de Port-Royal sur le modèle de pensée cartésien, elle a su se frayer un chemin dans des écoles linguistiques contemporaines les plus variées. L'homme étant au cœur de toute chose, son jugement ne peut pas ne pas être au cœur de toute forme d'expression linguistique. Comme un jugement n'a de sens que vis-à-vis d'un objet, propos du jugement, il n'en faut guère plus pour asseoir alors une telle dichotomie de manière aussi assurée que stable dans l'évolution de la pensée en sciences du langage.

Une précision permettra de mieux présenter le débat, car nous regroupons ici sous le même terme d'« attitude » deux phénomènes, qui ont certes cela de semblable de supposer tous les deux un locuteur actif, mais qui n'en sont pas moins différents : il s'agit d'une part de porter un jugement de valeur, et il s'agit d'autre part d'asserter, ou plus généralement d'accomplir un acte de langage. Cette « double armature », l'expression est de Bally, apparaît par exemple dans l'analyse que ce dernier donne de *ce fruit est délicieux* : « je vous fais savoir (communication) que j'ai du plaisir à ce que (modalité) je mange ce fruit ». La notion d'attitude regroupe à la fois ce que Bally appelle « communication » et ce qu'il appelle « modalité ».

C'est sous son sens de « jugement de valeur » que la notion d'attitude a été remise en cause, par exemple par Ducrot. Reprenons en effet un autre exemple de Bally : *ce sermon est monotone*. Bally y distingue une appréciation subjective (*je m'ennuie*) et l'attribution d'une qualité objective (*le sermon est uniforme*), qu'il relie l'une à l'autre par un *parce que* : *je m'en-*

nuie à écouter ce sermon parce qu'il est uniforme. Est-ce réellement objectif de déclarer quelque chose *uniforme* ? Est-il purement subjectif de dire que l'on *s'ennuie* ? Et comment expliquer que de l'objectif conduise (cf le *parce que* de Bally) à du subjectif ? Autant de questions soulevées par l'hypothèse de « jugements de valeurs ».

Sous son sens d'assertion, ou plus généralement d'acte de langage, la notion d'attitude, et son opposition à celle de contenu, semble par contre incontournable. Abélard présentait déjà comme nécessaire la distinction pour rendre compte de ce que l'on peut comprendre *un homme est du bois* (le contenu est « intelligé ») sans y adhérer (l'acte d'« estimation » n'est pas effectué). Elle est encore mobilisée par Frege pour donner un sens à la notion de « réponse » affirmative (*oui*) à une question totale (la même « pensée » est exprimée dans la question et dans sa réponse affirmative, mais accompagnée dans la réponse d'un acte d'assertion). La distinction entre contenu et assertion est au centre des travaux d'Austin et de Searle sur l'illocutoire. Certes, chez tous ces auteurs, l'hypothèse d'un acte d'assertion accompagne celle d'un contenu descriptif, sur lequel porte l'acte d'assertion (selon Frege) ou sur lequel cet acte applique une force illocutoire (selon Searle). Le refus des contenus descriptifs devra donc conduire à refuser aussi ces descriptions de l'acte d'assertion. Mais il n'implique pas nécessairement que l'on refuse, d'une façon générale, la notion d'acte d'assertion ou d'acte de langage.

Nous avons souhaité réunir dans ce recueil des approches relevant aussi bien de courants théoriques admettant qu'un contenu descriptif est isolable, que d'autres dont les a priori théoriques refusent tout sens à l'opposition entre descriptif et subjectif. Le recueil s'ouvre ainsi sur l'héritage laissé par la logique de Port-Royal, avec le regard que porte Gilles Siouffi sur la manière dont la notion de jugement y est appréhendée. Puis il est composé de trois articles se situant dans un cadre sémantique frégéen, faisant ainsi place à une distinction entre attitude et contenu propositionnel. Suivent enfin quatre articles issus d'une tradition ducrotienne, incompatibles donc avec une distinction de la sorte. Tous les articles du recueil ont comme souci premier le linguistique, le sens des mots, des structures, vu en rapport avec leur énonciation et dirigeant l'interprétation de celle-ci. Aussi les observations faites dans un cadre sont-elles également importantes pour le travail fait dans un autre.

Les trois articles de Cojocariu, Beaulieu-Masson et Rossari, montrent que l'on peut détailler la sémantique de termes essentiellement modaux au sens de Bally, tels que les adverbes *nécessairement* et *forcément*, la locution prépositive *de ce point de vue* ou l'expression justificative *la preuve*, sans devoir s'atteler à discerner ce qui relève de la prise en charge de ce qui

revient à la description du monde. La prise en charge se manifeste dans la sémantique de ces termes comme constitutive de la description du monde. Corina Cojocariu retrace le parcours inférentiel qui différencie les deux adverbes modaux tout en les unissant par le statut qui caractérise la proposition sur laquelle ils opèrent. Les deux donnent une image d'un état d'information où cette proposition y est vraie dans tous les mondes. Anne Beaulieu-Masson se propose de dégager le type d'entité sémantique que l'anaphorique « ce point de vue » permet de construire dans la locution *de ce point de vue*. Elle montre ainsi que le point de vue n'est autre qu'une proposition d'un type sémantique particulier (un jugement catégorique) qui est lié par une inférence déductive à une proposition (celle sur laquelle opère la locution) dont le type est également un jugement catégorique. L'expression *la preuve* analysée par Corinne Rossari fait ressortir un mécanisme de lexicalisation qui a conduit à l'intégration du regard du locuteur dans ce qu'il désigne, par un procédé essentiellement déictique, comme *preuve*, en lui permettant de confirmer les choix dont résulte la mise en mots d'une énonciation précédente. Aucune de ces expressions ne nécessite l'isolement d'une composante attitudinale dissociable d'une composante descriptive. La force des indications épistémiques données par *forcément* et *nécessairement* ne peuvent se concevoir indépendamment de l'image que leur énonciation donne de l'état d'information concernant la proposition qu'ils intègrent. Le point de vue auquel un locuteur fait allusion avec *de ce point de vue* n'est autre qu'une forme propositionnelle qui décrit un état du monde et la forme de justification que *la preuve* incarne ne peut être saisie sans passer par la compréhension du mécanisme qui permet d'attribuer un référent au mot *preuve*.

Les articles de Carel, Lescano, et Bertrand étudient les argumentations intérieures aux énoncés. L'étude de Marion Carel sur la prédication conduit à admettre plusieurs lectures argumentatives d'une même phrase, selon les termes retenus pour intervenir dans l'entrelacs argumentatif, et selon le type de l'argumentation (en *donc* ou en *pourtant*). Une certaine ambivalence argumentative s'instaure donc et l'article d'Alfredo Lescano montre comment *très* peut servir à mettre en avant l'une des lectures argumentatives en signalant que le terme sur lequel il porte intervient dans l'entrelacs argumentatif principal. Inversement, l'étude de Christine Bertrand sur les additions explicatives montre que certaines structures sont au contraire utilisées pour faire entendre simultanément plusieurs des diverses interprétations argumentatives.

Enfin, l'article de Sibylle Sauerwein Spinola s'attache à donner une modélisation polyphonique de la question partielle compatible avec la théorie des blocs sémantiques utilisée par Bertrand, Carel, et Lescano. Il

s'agit de cerner au plus près l'action de questionner, ainsi que l'interrogativité, c'est-à-dire ce qui distingue la question d'un autre type d'énonciation, dans un cadre qui refuse la notion de contenu propositionnel.

Marion Carel

Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris
carel@ehess.fr

Corinne Rossari

Université de Fribourg
Corinne.Rossari@unifr.ch